



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logement social

Question écrite n° 25886

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur la nécessité qu'il y aurait de renforcer les actions en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements sociaux dans l'Aude. La région Languedoc-Roussillon, dont fait partie le département de l'Aude, connaît une augmentation constante de sa population depuis plusieurs années déjà et, selon une projection de l'Institut des études démographiques, elle aura en 2020 la croissance la plus élevée de France. En outre, le nombre de ménages en situation de précarité et de pauvreté augmente lui aussi, tandis qu'il apparaît de plus en plus que le parc HLM n'est plus adapté à cette demande. Il lui rappelle que l'un des objectifs de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions est de garantir le droit au logement. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour renforcer les actions en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements sociaux dans l'Aude.

Texte de la réponse

L'exercice du droit au logement et l'accès à un logement de qualité constitue l'un des objectifs essentiels de l'action du Gouvernement. A cet effet, les moyens nécessaires à la construction de logements sociaux ont été maintenus et ceux relatifs à la réhabilitation ont été renforcés depuis 1997, qu'il s'agisse des crédits ou de la baisse du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 % pour la réhabilitation et les travaux de gros entretien et de grosses préparations. Ces moyens ne sont malheureusement pas toujours utilisés au maximum et certaines dotations ne sont parfois pas entièrement consommées au plan local par les organismes. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans le département de l'Aude en 1998. En effet, pour une dotation de 374 prêts locatifs aidés, 197 ont été réalisés, dont 127 par les quatre organismes du département. S'agissant de la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS), 818 000 francs ont été consommés sur la dotation de 2,8 MF. Dans un contexte de forte demande (4 200 demandeurs de logements locatifs sociaux enregistrés dans le département), l'ensemble des capacités doivent être mises en oeuvre pour produire une offre aussi diversifiée et adaptée que possible aux besoins des populations. Pour cela, le Gouvernement a mis à disposition différents moyens : les partenaires locaux doivent se mobiliser et s'organiser pour utiliser au mieux les moyens alloués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25886

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1193

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4172